



Monsieur le Premier Ministre  
Hôtel de Matignon  
57, rue de Varennes  
75700 PARIS SP 07

Paris le 03 avril 2018

Monsieur le Premier Ministre

Encore une fois la C.A.M.E.R.U.P. (*Coordination des Associations et Mouvements d'Entraide Reconnus d'Utilité Publique*) qui regroupe les Fédérations Alcool Assistance, Alcool Ecoute Joie et Santé, Amis de la Santé et les Mouvements Croix Bleue et Addictions Alcool Vie Libre, constate que la place des pathologies liées au produit alcool dans le plan gouvernemental de santé est réduite à peau de chagrin, tout comme l'a été la loi Evin.

On fait fi des recommandations des sociétés savantes, des professionnels de l'addictologie, des études tant nationales qu'internationales, des expériences des acteurs de terrain, des recommandations de la cour des comptes, ceci au profit d'intérêts de quelques ploutocrates alcooliers et de la pseudo-convivialité de certains autres.

On fait fi des malades en grande souffrance induite par les mœurs d'une société qui marginalise celui qui ne consomme pas de cette substance psycho-active avérée, retrouvée entre autres dans le vin, sacro-saint produit du patrimoine que l'on dégage de toute responsabilité en la matière.

Si vous vous déplaciez en métro, vous pourriez constater que ces pauvres hères squattant les bancs des stations, confrontés à un accident de la vie, se retrouvent sans domicile fixe et obtiennent dans l'alcool et le vin en particulier, une échappatoire à leurs souffrances, leur isolement, leur solitude, leurs angoisses tout en les entraînant dans la dépendance alcoolique.

50 000 morts par an, soit 250 000 morts pendant un quinquennat, deuxième cause de mortalité par cancers, n'est-ce pas suffisant pour entreprendre sérieusement des mesures pour éradiquer ou plus simplement pour atténuer la situation ?

Que penser de la situation de l'entourage confrontée à la consommation d'un proche, dans des états d'angoisse permanente sans parler de la désocialisation, de la désintégration de la cellule familiale, des femmes, enfants et hommes battus, enfants déscolarisés, marginalisés, raillés et déplacés dans un circuit parallèle de familles d'accueils ou de foyers ?

Que penser de ces enfants qui suite à la consommation, même pas forcément régulière ou importante de leur maman pendant la grossesse viennent au monde dans un état les mettant déjà au ban de la société ?

Que penser de ces adolescents soumis à la publicité perpétuelle vantant des produits alcoolisés à proximité de leurs lieux de vie, de scolarisation ou de manifestations sportives ? Sport qui d'ailleurs

**COORDINATION DES ASSOCIATIONS ET MOUVEMENTS D'ENTRAIDE RECONNUS D'UTILITE PUBLIQUE.**

**Alcool Assistance – Alcool Ecoute Joie et Santé – Amis de la Santé – Croix Bleue – Addictions alcool Vie Libre**

10, rue des Messageries 75010 PARIS – 01 45 65 19 28 – mail : [camerup@orange.fr](mailto:camerup@orange.fr)

perd toute sa valeur de bienfait lorsque l'on trouve les manifestations associées à des publicités directes ou cachées pour des produits dit alimentaires pour lesquels les alcooliers ne souhaitent pas énoncer les compositions et valeurs nutritionnelles (selon le règlement n°1169/2011 dit INCO, publié au JOUE (*Journal Officiel de l'Union Européenne*) le 22 novembre 2011), affichage pourtant obligatoire depuis 2016, et ce à force de financement pour obtenir dérogation.

Ceci révèle, à qui n'est pas idiot, qu'il y a bien des choses à cacher en la matière. Comme cette tradition reconductible de Beaujolais nouveau où il y a tout et n'importe quoi, c'est d'ailleurs un vin qualifié de « *n'est pas un vin de garde* » d'où obligation d'y mettre une date de péremption ! Mais quelle est donc sa composition ?

Qu'en est-il du contrôle des règlements en vigueur comme l'interdiction de vente aux mineurs de moins de 18 ans, en supermarché ou autre, du binge-drinking ou biture express, de la vente nocturne dans certains lieux comme les stations-services où l'interdiction est de mise. Les textes sont là mais qui contrôle et surtout qui verbalise ?

Que dire du travail de nos militants qui dépensent sans compter leur temps bénévolement, remplaçant des centaines voire des milliers d'E.T.P. (*Emplois Temps Plein*), générant ainsi un gain conséquent pour l'Etat, mais que l'on prend de plus en plus pour des « pigeons ». En réduisant les financements sur les actions d'accompagnement, de sensibilisation, d'information, de prévention et surtout en ne finançant plus les fonctionnements, vous démobilitisez et diminuez les nouveaux investissements de personnes. Car si nos bénévoles sont toujours prêts à laisser de leur temps, sans compter ou presque, il n'en est pas de même des frais engagés tels que les déplacements, les hébergements, péages et autres impondérables.

Pourquoi ne pas trouver ces financements chez les responsables de cette situation qui perdure depuis bien longtemps déjà ?

Pour information, le créateur de nos structures actuelles n'est autre que Louis Pasteur lui-même qui, avec le Baron Hausmann et d'autres, sont à l'origine des ligues de tempérances. Par la suite, celles-ci ont connu plusieurs dénominations comme associations néphalistes, associations d'anciens buveurs, pour devenir, avec la conférence de consensus de 2001, les associations d'entraide.

Que dire des bouilleurs de crus, où l'on voit des associations d'arboriculteurs distiller à qui veut bien amener des fruits, des quantités d'alcool au taux et en quantité pas forcément sous contrôle.

Nous demandons la mise en œuvre d'une politique de recherche pour la prise en charge des malades, dans le cadre de la réduction des risques et des dommages, auprès des intervenants (médecins généralistes, assistantes sociales).

Nous demandons la mise en œuvre d'un statut officiel de patient expert dans nos structures incontournables d'accompagnants des malades de l'alcool et de leur entourage.

Nous demandons qu'un texte explicite sur le secret professionnel des acteurs bénévoles des associations, lève le frein avéré pour un travail efficace dans le cadre du secret partagé.

Nous demandons les moyens de recherche et d'autorisation des médicaments pour aider les consommateurs dépendants à aller vers la réduction des consommations et à l'abstinence qui ne doit plus être à consonance péjorative mais un critère de choix de qualité de vie.

Nous demandons, Monsieur le Premier Ministre, qu'un Gouvernement responsable et efficace réagisse devant une situation qui s'amplifie et mette en place un Plan National Alcool (P.N.A.)

**COORDINATION DES ASSOCIATIONS ET MOUVEMENTS D'ENTRAIDE RECONNUS D'UTILITE PUBLIQUE.**

**Alcool Assistance – Alcool Ecoute Joie et Santé – Amis de la Santé – Croix Bleue – Addictions alcool Vie Libre**

10, rue des Messageries 75010 PARIS – 01 45 65 19 28 – mail : camerup@orange.fr

regroupant tous les intéressés y compris les représentants des alcooliers afin de prendre des mesures contre ce qui est qualifié de fléau depuis la nuit des temps.

L'objectif de ce plan est de protéger la santé de la population surtout les plus vulnérables contre des pathologies directes ou indirectes, sanitaires et sociales plus coûteuses que ne rapportent le commerce de ces produits.

Nous serions intéressés, à ce titre, de vous rencontrer à une date à votre convenance pour vous entretenir des problèmes, de nos doléances et besoins pour prendre en compte de manière efficace cette problématique que je qualifierais de pandémie.

En l'attente de votre réponse, veuillez croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'assurance de notre considération la plus respectueuse.

Pour la Coordination

Jean-Claude TOMCZAK

Président

Copie à Madame la Ministre des Solidarités et de la Santé.